

[Text]

situé dans la région de Vancouver. A cette fin, le ministère a versé une somme initiale de 4 millions de dollars pour acquérir le bail, puis a accordé par la suite des considérations financières évaluées à \$702,000 en sous-louant pour une valeur nominale une partie du terrain au locataire antérieur, et s'est engagé à verser un loyer annuel d'au moins \$241,400 pour les prochaines 70 années. En 1976 le terrain a été déclaré excédentaire aux besoins de la Couronne.

On note encore cette année de sérieuses lacunes dans le contrôle des paiements de fonds publics. Ainsi, au paragraphe 18,4 on verra que le ministère de l'Environnement a versé environ 1 million de dollars de plus que la limite permise dans le cadre d'un programme d'aide dans l'industrie du poisson de fond. Les nombreuses faiblesses de contrôle interne, de même que dans la gestion et le contrôle des paiements sont telles que le Bureau de l'Auditeur général n'a pu se convaincre de la pertinence de l'ensemble des dépenses du programme dont le total des paiements s'est tout de même chiffré à plus de 38 millions de dollars en 1975-1976.

On peut également constater au paragraphe 18.10, qu'en l'absence d'un accord formel et de lignes directrices officielles, le ministère des Transports ne peut vérifier les déficits déclarés par les Chemins de fer Nationaux pour certains services de traversiers et qui sont imputés tous les ans au crédit du ministère. Il s'agit ici de deux services de traversiers assurant la liaison entre le continent et l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, de même que le service côtier de cette dernière. Les déficits ainsi rapportés sont passés de quelque 60 millions de dollars en 1973 à 95 millions en 1975.

Enfin, monsieur le président, nous signalons à nouveau cette année certains cas qui ont déjà retenu l'attention du Comité permanent des Comptes publics. Deux d'entre eux concernent plus particulièrement le ministère du Revenu national et ont trait à l'impôt sur le revenu. Au paragraphe 19.6 nous rapportons qu'aucune décision finale n'a encore été prise sur la recommandation de votre Comité, à savoir que le gouvernement devrait étudier les amendements à apporter aux dispositions sur le caractère confidentiel de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin d'exiger la publication des noms de tous les contribuables dont les comptes sont annulés. Cette recommandation faisait suite aux discussions qui avaient eu lieu à propos des pertes considérables subies par le Trésor public lors de la radiation des comptes d'impôt de contribuables qui avaient quitté le pays. Cette mauvaise situation se prolonge puisqu'en 1975-1976 les comptes de 161 contribuables qui n'étaient plus résidents au Canada ont ainsi été radiés pour une somme globale de \$850,000.

Au paragraphe 19.7 on verra qu'une décision finale se fait également attendre quant à la recommandation antérieure du Comité permanent des comptes publics à propos de l'imposition d'un taux de pénalité plus conforme aux taux d'intérêt actuels dans les cas de retard de paiement de l'impôt sur le revenu. Au 31 mars 1976 les comptes à recevoir à ce chapitre étaient de l'ordre de 809 millions de dollars.

Ceci termine, monsieur le président, un bref aperçu des quelques cas inclus dans notre rapport et intéressant notre mandat de vérification législative. Je vous remercie.

[Interpretation]

property in Greater Vancouver. The Department first paid \$4 million to acquire the lease and then granted financial advantages evaluated at \$702,000 to the previous tenant by subletting to him for a nominal amount a part of the property. It also committed itself to pay an annual rent of at least \$241,400 for the next 70 years. In 1976 this land was identified as excess Crown property.

This year once again we can observe serious inadequacies in the control of the payment of public funds. In Paragraph 18.4 it is mentioned that the Department of the Environment paid almost \$1 million more than then the maximum allowed for its program aimed at rehabilitating the groundfish industry. The many weaknesses in internal control as well as in the management and the control of payments is such that the Office of the Auditor General was unable to come up with adequate proof of the relevance of the total program expenditures which amounted to more than \$38 million in 1975-76.

In Paragraph 18.10 it is pointed out that, due to a lack of formal agreement and official directives, the Minister of Transport cannot verify the deficits declared by the Canadian National Railways for certain ferry services, deficits which are charged every year against ministry appropriations. The services in question are those between Prince Edward Island and the mainland, Newfoundland—North Sydney as well as the Newfoundland Coastal Service. The deficits reported for these services have increased from some \$60 million in 1973 to \$95 million in 1975.

Lastly, Mr. Chairman, we would like to refer once again this year to certain cases which have already been brought to the attention of the Standing Committee on Public Accounts. Two of these cases concern the Department of National Revenue and relate to the matter of income tax. In Paragraph 19.6 we report that no firm decision has yet been taken on the recommendation of your Committee to the effect that the government should study amendments to the confidentiality provision of the Income Tax Act in order to require the publication of the names of all taxpayers whose accounts are written off. This recommendation was made following discussion in the Committee on the considerable losses to the public treasury resulting from the write-off of the accounts of taxpayers no longer resident in Canada. This undesirable situation has continued since in 1975-76 the accounts of 161 taxpayers no longer resident in Canada were written off. This represented a total of \$850,000.

In Paragraph 19.7 we observe that no final decision has yet been taken on the previous recommendation of the Standing Committee on Public Accounts relating to penalty for late payment of income tax in keeping with present interest rates. As of March 31, 1976 accounts receivable amounted to \$809 million.

This, Mr. Chairman, ends my brief review of different cases described in our report in keeping with the terms of our mandate.